

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JANVIER 2021

Le 11 janvier 2021 à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Henri DAUCÉ, Maire, à la salle du Pré Vert, ceci afin de garantir les conditions de distanciation physique indispensables au contexte de crise sanitaire en cours.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE, Patrice GOALLIER (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Mohamed EL YAZIDI, Didier BELLAMY, Valérie ÉTIENNE, Ronan FARAULT (conseillers délégués) ; Serge AUBERT, Laurence NICOLAS, Franck CHAUVEL, Jeannine COLLET, Jean-Michel RENAUD, Éline FROTIN, Anne DELAUNAY, Laurence DUFOUR, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Ludovic ÉPAILLARD, Gwénaëlle LORRET.

Absents ayant donné procuration : David SALAÜN (procuration à Jean-Michel RENAUD), Christine ROUSSIN (procuration à Marie-Hélène DAUCÉ), Dominique LE GUEU (procuration à Gwénaëlle LORRET).

Secrétaire de séance : Marie-Claude CHEVILLON.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à approuver, s'ils en sont d'accord, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 16 décembre dernier.

Mme Marie-Hélène DAUCÉ demande que soit de nouveau rectifiée la nature de son intervention effectuée à l'occasion du Conseil municipal du 16 novembre dernier, lors du débat concernant la dépollution de l'ancien chemin traversant le site de la Houltais. Elle indique avoir précisément dit lors de la discussion que « la précédente équipe municipale envisageait bien une participation de la Commune aux frais de dépollution du dit chemin par le Groupe Giboire, à hauteur de 50 % des sommes engagées. L'objectif était de maintenir à Romillé un prix maîtrisé des lots libres à bâtir, accessible au plus grand nombre ».

M. le Maire prend acte de la remarque et fait savoir qu'elle sera reprise dans le procès-verbal de la présente séance. Le procès-verbal du 16 décembre 2020 est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité moins une abstention.

DÉLIBÉRATIONS

Avis du Conseil municipal sur le projet de pacte de gouvernance de Rennes Métropole

En avril prochain, l'assemblée délibérante de Rennes Métropole sera appelée à approuver le pacte de gouvernance de la Métropole. Celui-ci a pour objet de définir le rôle des différentes instances de Rennes Métropole et de garantir la bonne articulation entre la Métropole et ses communes-membres. Il précise notamment la façon dont les élu.e.s et services communaux seront impliqués dans les réflexions et projets métropolitains. Avant son vote par le Conseil métropolitain, le projet de pacte de gouvernance est soumis à l'avis des communes membres de la Métropole. À l'unanimité, le Conseil municipal de Romillé donne un avis favorable au projet élaboré. Il s'interroge toutefois sur les périmètres des « comités de secteur » : un questionnement sur le périmètre du « secteur Nord », auquel appartient Romillé, lui semble en effet souhaitable.

Devenir du SIPE du secteur de Bécherel et de Romillé

Une majorité des communes membres du Syndicat Intercommunale de la Petite Enfance (SIPE), dont le siège se situe à Romillé, souhaite une dissolution de celui-ci et une reprise des services rendus (à savoir le multi-accueil crèche et halte-garderie situé rue de la Mettrie à Romillé, l'animation d'un réseau d'assistantes maternelles et d'espaces-jeux sur le territoire du Syndicat) par la Commune de Romillé, en régie directe. M. le Maire demande à pouvoir étudier les conditions techniques et financières qui seraient acceptables pour envisager une telle reprise, sans exclure toute autre solution possible permettant le maintien des services rendus en cas de dissolution du Syndicat. Le Conseil municipal valide cette demande par 24 voix « pour » et 3 voix « contre » (ces oppositions de principe sont émises étant jugé que le risque financier, pour Romillé, sera de toute façon trop important en cas de reprise par la Commune des services du Syndicat en régie directe).

Modification du tableau des effectifs communaux

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'ouvrir, au tableau des effectifs communaux, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet. Il s'agit de permettre le recrutement d'un nouvel agent en remplacement d'un agent titulaire ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Budget annexe « Parc d'activités des Grands Carrés » - Décision budgétaire modificative n° 1

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la décision budgétaire « technique » qui lui est proposée concernant le

budget annexe « Parc d'activités des Grands Carrés ».

Cession de supports numériques aux bibliothèques de La Chapelle-Chaussée et de Langan

Dans le cadre du Contrat de Territoire, et afin de bénéficier d'une aide du Conseil départemental, la Commune a acquis en 2019 et 2020, via un achat groupé, divers supports numériques pour équiper sa bibliothèque municipale et celles de La Chapelle-Chaussée et de Langan. À l'unanimité, le Conseil municipal accepte de céder aux communes concernées les biens acquis dans ce cadre, déduction faite des subventions obtenues du Département (soit pour un montant de 798,10 € pour La Chapelle-Chaussée et de 1 205,69 € pour Langan).

Tarifs de location de la salle du Pré Vert 2021

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs de location de la salle du Pré Vert pour l'année 2021, quelle que soit la catégorie d'utilisateurs. Il définit également les tarifs d'indemnisation applicables en cas de casse ou de dégradations des équipements mobiliers mis à disposition des utilisateurs dans cette salle.

Règlement d'utilisation du terrain de football synthétique

Le nouveau terrain de football aménagé en gazon synthétique, au sein du complexe sportif de la rue René Cutté, ayant été réceptionné début décembre, il a été jugé nécessaire d'établir un règlement d'utilisation pour celui-ci, ayant vocation à s'imposer aux utilisateurs et de garantir les intérêts de la Collectivité propriétaire. Le règlement proposé est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Convention avec l'AS Romillé pour la mise en place de l'école multisports – Saison 2020-2021

L'école multisports portée par l'AS Romillé, avec le soutien de la Commune, a été reconduite et élargie pour l'année scolaire en cours. Par 25 voix « pour » et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte la signature de la nouvelle convention de partenariat projetée à ce sujet par les parties. Elle prévoit notamment le versement cette année d'une subvention communale de 6 500 € (dont 1 200 € destinés à compenser l'absence de l'animateur qualifié habituellement mis à disposition de l'ASR, par la Commune, pour cette opération).

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée depuis la séance du 16 novembre dernier. Il s'agit exclusivement de renoncements au droit de préemption urbain dont dispose la Commune (par délégation de Rennes Métropole).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS A SIGNALER)

♦ M. le Maire informe l'Assemblée de ce qui suit :

- **Population communale** : Comme chaque année, l'INSEE a communiqué en décembre dernier les chiffres officiels de population de l'année N-3 (soit au 1^{er} janvier 2018). A cette date, la population municipale de Romillé est établie à 3 942 habitants, tandis que la population totale s'élève à 4 014 habitants.

- **Appel à projet CARSAT** : la Commune a déposé un dossier dans le cadre d'un appel à projet lancé par la CARSAT pour lutter contre l'isolement des personnes âgées en période de crise sanitaire Covid-19. Le dossier de la Commune, reprenant notamment les actions mises en place par la coordinatrice communale de vie sociale des seniors ces derniers mois, a été retenu par la CARSAT, qui lui a alloué une aide de 4 000 €.

- **Subvention écoles** : Une subvention de 6 339,75 € a été sollicitée et obtenue des services de l'Etat, dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), pour des travaux de sécurisation dans les écoles (réfection de portails, mise en place de téléalarme, réfection de volets roulants, etc...). Le montant total des travaux à réaliser au titre de cette opération se chiffre à environ 17 000 €.

♦ **Aménagement** : M. Laurent BEUCHET indique avoir interrogé l'aménageur de la ZAC suite à une question posée lors du dernier Conseil municipal concernant le nombre de dations octroyées aux propriétaires des terrains compris dans le périmètre de l'opération. La politique de l'aménageur est d'accorder à chaque propriétaire une dation par hectare de terrain cédé, ce qui a effectivement été fait à Romillé sur le secteur de la Houltais. Il fait savoir par ailleurs s'être renseigné concernant l'ex-hôtel Le Dugesclin : contrairement à ce qui avait pu être compris, celui-ci n'est pas à vendre (les travaux de rénovation du bâtiment viennent d'ailleurs de débiter). Enfin, en réponse à une question de Mme DAUCÉ, il indique que la Commune n'a pas candidaté au dispositif « petites villes de demain ». Il avoue toutefois qu'aucune information n'a été reçue en mairie à ce sujet : c'est pourquoi, il lui semble très probable que les communes de la métropole rennaise en étaient de toute façon exclues.

♦ **Personnel communal** : M. Ludovic ÉPAILLARD demande si une cérémonie est prévue pour marquer le départ en retraite de Mme Mireille DAUMOIN. M. le Maire expose que le contexte sanitaire actuel ne favorise pas l'organisation d'une telle manifestation. Il lui semble toutefois évident que la Commune doive, d'une façon ou d'une autre, témoigner sa reconnaissance vis-à-vis de l'intéressée, qui aura été agent de la Collectivité durant près de 40 ans.